

Face aux inégalités subies par les femmes en période de périnatalité, le CESE lance l'alerte

Avis "Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité"

PUBLIÉ LE 23/09/2025

Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) a adopté ce jour en séance plénière son avis « Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité » par 97 voix pour. Face aux inégalités croissantes qui pèsent sur les femmes pendant la période périnatale, le CESE lance l'alerte et propose des solutions concrètes à travers la prévention, l'information, la répartition de la charge et l'accompagnement des femmes.

« Tu dois être tellement heureuse »... Face à ce genre de phrases adressées aux jeunes mères, la réalité des inégalités et de la charge mentale qui pèsent sur elles devient de plus en plus flagrante. En effet, le suicide est aujourd'hui la première cause de mortalité maternelle dans l'année suivant la naissance. Cette constatation alarmante témoigne d'une réalité souvent ignorée : si la prise en charge des besoins physiologiques des femmes pendant et après leur grossesse s'est largement améliorée, les problèmes de santé mentale au cours de la période périnatale restent encore trop négligés.

Ce qui a longtemps été appelé « baby blues » s'avère souvent être un trouble bien plus grave, largement minimisé voire ignoré, faute de formation des soignants et de moyens en psychiatrie périnatale. Environ 10 % des mères présentent un épisode dépressif au cours de leur grossesse, et 16,7 % sont touchées par une dépression du post-partum deux mois après l'accouchement.

Au-delà de la problématique de la santé mentale, à travers ses différentes auditions et déplacements sur le terrain, le CESE témoigne des inégalités que traversent les femmes pendant leur périnatalité. Parmi les constats formulés, le CESE pointe la persistance de stéréotypes qui peuvent avoir des conséquences graves pour les femmes en termes de diagnostic, prise en charge et traitement.

Le CESE dresse également un second constat : les inégalités entre femmes sont extrêmement marquées. En plus d'une prise en charge différenciée par rapport aux hommes, elles subissent des discriminations supplémentaires liées à certaines spécificités (handicap, précarité, accès aux soins, origine...).

Parmi les autres constats, le CESE souligne :

une stigmatisation persistante des femmes enceintes dans le monde du travail ;

des services de maternité insuffisamment dotés en moyens financiers, augmentant le risque de mortalité infantile ;

une recherche encore trop limitée sur les conséquences du dérèglement climatique sur la santé des femmes pendant la période périnatale.

Dans ce contexte, le CESE a mené un large travail d'auditions de personnalités issues d'horizons divers, ainsi que de déplacements, notamment dans un centre hospitalier, pour échanger avec des femmes et des professionnels de santé. À travers **23 préconisations concrètes**, le CESE lance un appel à une meilleure prise en charge des femmes en situation périnatale.

1. Améliorer la prévention en renforçant les moyens des PMI

Le CESE préconise de renforcer le rôle des PMI (Protection Maternelle et Infantile) pour garantir un accès universel à la prévention et à l'accompagnement, en particulier pour les femmes les plus vulnérables. Il propose de leur redonner les ressources nécessaires pour agir, en ciblant les femmes les plus éloignées du système de soins : précaires, sans-abri, victimes de violences ou exposées à des risques environnementaux.

Le CESE recommande également de pérenniser certains projets innovants d'accompagnement des femmes précaires, réalisés dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018, qui ont prouvé leur efficacité après évaluation.

2. Informer pour briser le tabou autour des inégalités vécues pendant la périnatalité

Le CESE propose de mettre en place des campagnes d'information massives sur la santé mentale périnatale, afin d'informer sur les risques, et aider à repérer les signes avant-coureurs.

Il recommande également d'améliorer la formation de tous les professionnels de santé périnatale, notamment sur la santé environnementale et reproductive, en intégrant des modules spécifiques sur la santé mentale périnatale dans la formation initiale et continue.

3. Lutter contre les inégalités professionnelles et domestiques

La maternité ne doit pas être un frein à la carrière des femmes. Pourtant, 20 % des ouvrières perdent leur emploi pendant leur grossesse. Le CESE préconise une série de mesures pour contre les inégalités professionnelles et familiales qui pèsent sur les femmes, pendant et après la grossesse.

Il appelle notamment à sanctuariser le maintien du salaire à 100 % pour toute femme enceinte placée en congé maladie ordinaire, quel que soit son employeur.

4. Renforcer la politique des 1 000 premiers jours

Aujourd'hui, la politique des 1 000 premiers jours ne parvient pas à toucher les femmes qui en ont le plus besoin, notamment les femmes précaires, isolées ou vivant loin des maternités. Le CESE préconise une amplification et une consolidation de cette politique, à travers une gouvernance interministérielle et une sanctuarisation de ses financements.

Il appelle également à la mise en place de dispositifs permettant d'aller vers les populations les plus éloignées des services publics, via des médiateurs de santé ou des permanences mobiles.

Enfin, le CESE propose de rembourser à 100 % l'entretien postnatal précoce, crucial pour détecter les dépressions ou les violences intrafamiliales, mais dont le coût dissuade certaines femmes en situation de précarité.

Ce projet d'avis est rapporté par Marie-Josée Balducchi (Groupe Familles) et Anouk Ullern (Groupe Entreprises), au nom de la Délégation aux Droits des femmes et à l'Egalité. Il a été présenté lors de l'assemblée plénière du 23 septembre 2025 à 14h30. L'avis a été adopté avec 99 voix pour, et 36 abstentions.

Contact presse :

Ema Hazan

06 64 56 11 74

ema.hazan@plead.fr

